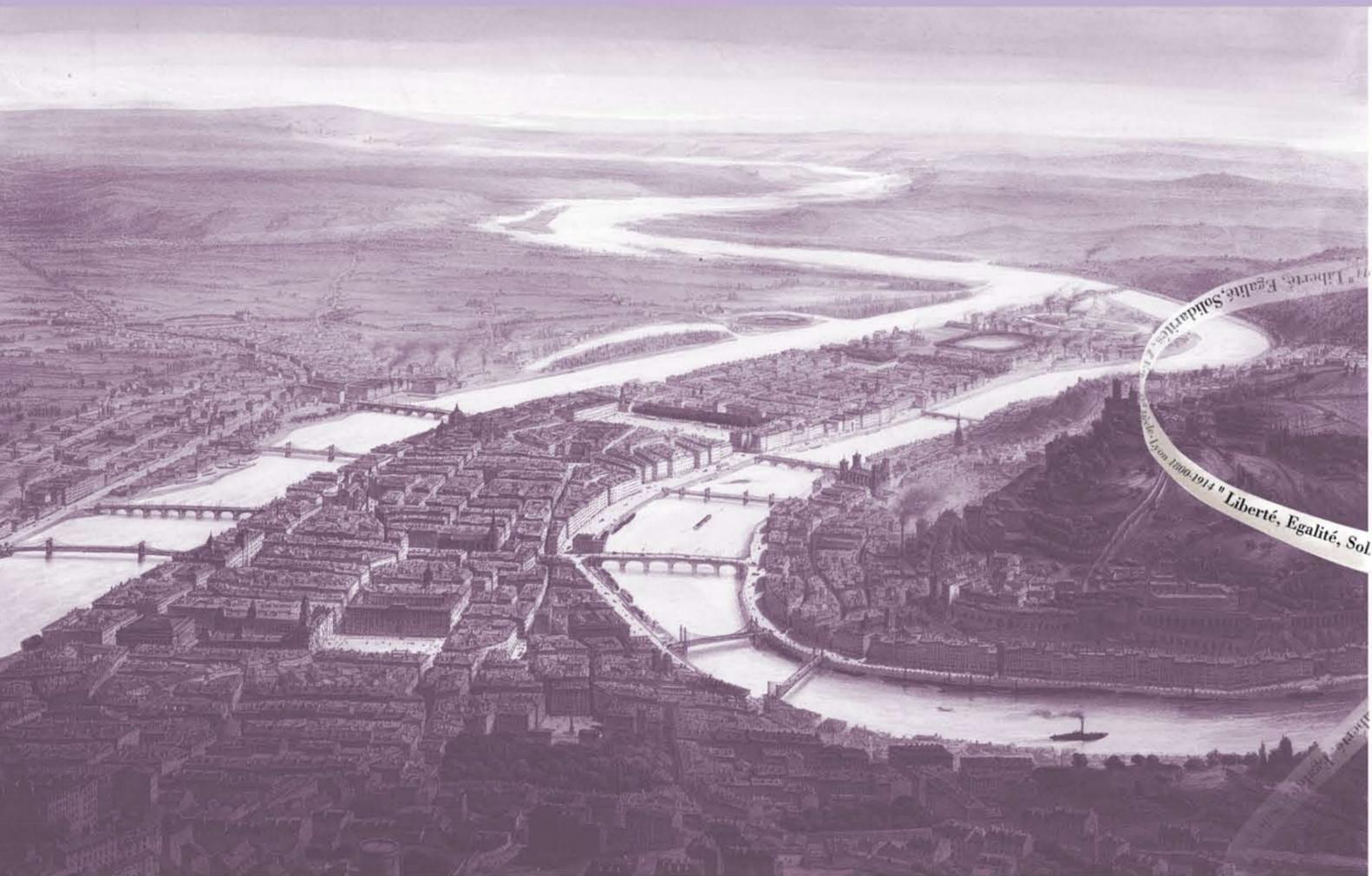




Lyon au XIX^e siècle

Un territoire en extension, organisé en arrondissements



Au XIX^e siècle, la commune de Lyon connaît une remarquable extension qui donne à la ville-centre, presque totalement enserrée entre Rhône et Saône, l'espace nécessaire pour se développer : le décret du 24 mars 1852 annexe à Lyon les communes suburbaines de la Croix-Rousse, la Guillotière et Vaise, lieux d'agitation politique que le nouveau régime, en marche vers le Second Empire, entend maîtriser et contrôler. Ce décret organise le territoire en cinq arrondissements : le 1^{er} et le 2^e correspondent à la commune de Lyon, le 3^e à celle de la Guillotière, le 4^e à celle de la Croix-Rousse, le 5^e aux quartiers anciens de la rive droite de la Saône et à la commune de Vaise. Les projets de réunion de la commune de Villeurbanne n'aboutirent pas !

Cependant, Lyon gagne du terrain... La loi du 17 décembre 1894 repousse jusqu'au pied du talus ouest du chemin de fer de Lyon à Genève, la limite de Lyon et de Villeurbanne, limite qui jusqu'alors, passait presque au milieu du parc de la Tête-d'Or. Deux lois du 18 décembre 1913 rattachent à Lyon la partie du territoire de la commune de Caluire sur laquelle est édifié l'hôpital de la Croix-Rousse ainsi qu'une partie de l'hospice Debrousse qui se trouvait sur la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon. Avec l'augmentation de la population et l'extension de l'urbanisation, le politique réorganise le territoire en scindant le très vaste 3^e arrondissement, avec la création du 6^e (loi du 17 juillet 1867) puis du 7^e (loi du 8 mars 1912).

C'est au milieu du XX^e siècle que les dernières modifications ont lieu avec la création du 8^e arrondissement, encore issu du 3^e (1959), l'annexion de Saint-Rambert l'île Barbe en 1963 qui conduit à la scission du 5^e arrondissement dont une partie donne naissance en 1964 au 9^e.